



Salaires 2017

Les négociations démarrent enfin !

La cfecgc Safran Aircraft Engines

La coordination **Cfecgc** Safran a obtenu, avec les autres Organisations Syndicales, que la Direction Générale revoit à la hausse son cadrage initial.

Dans les faits, lors de la réunion DSC du mercredi 22 février à Courcouronnes, la direction a proposé :

3ème réunion mercredi 22 février
Troisième proposition de la Direction

Collaborateurs

AG : 0,6 % au 1^{er} janvier avec talon de 18 €

AI : 1,3 % au 1^{er} avril

Impact prime ancienneté : 0,25 %

Garantie pluriannuelle de 1% sur la période 2014-2016

**Plancher 13^{ème} mois : niveaux I à IV = 1,65 x le mini société,
niveau V = 3400 € brut**

Ingénieurs, cadres et niv VI

2,15 % au 1^{er} janvier dont 0,15 % pour les promotions

Montant mini de 1 %

Garantie pluriannuelle de 1% sur la période 2014-2016

Plancher 13^{ème} mois : 3850 € brut

Rappel de la 2ème réunion mardi 7 février
Seconde proposition de la Direction

Collaborateurs

AG : 0,5 % au 1^{er} janvier

AI : 1 % au 1^{er} avril

Ingénieurs, cadres et niv VI

1,75 % au 1^{er} janvier dont 0,15 % pour les promotions

*Une timide avancée...
mais peut mieux faire !*



Malgré la révision du cadrage, cela reste très insuffisant pour la *Cfecgc*:

Nous, *Cfecgc* revendiquons une évolution de carrière de 2 % mini et une réelle prise en compte de l'inflation prévue à 1,2 % pour 2017 ainsi qu'une garantie pluriannuelle d'au moins 3 %.

Nous sommes aux antipodes des 21,7 % d'augmentation des résultats annoncés ce matin. Ces résultats ont été obtenus grâce au travail de Tous. « Merci aux équipes ».

Pensez-vous que cela soit juste ?

Nous, *Cfecgc* demandons que les points suivants soient pris en compte :

- Pour les jeunes embauchés, nous rappelons à la direction qu'elle doit être exemplaire et tenir ses engagements (leadership model). Un budget spécifique « jeunes embauchés » doit être prévu dans l'accord NOE 2017.

Les promesses non tenues n'avaient rien à faire dans un accord sur l'évolution de carrière des cadres



- Pour les cadres qui sont passés en forfait jour ces 3 dernières années : Les rattraper de 2,5 % à partir de la date du changement de forfait.
- Pour les cadres, pas d'augmentation à 0 et une AI mini de 60 €.
- Pour tous, étendre le CESU au-delà du handicap (garde d'enfants, parents dépendants...)
- Pour tous, revaloriser le plancher du 13ème mois (indexé sur l'inflation).
- Pour tous, une PRIME pour le passage des principaux jalons inhérents aux challenges à venir.
- Pour les collaborateurs, augmenter la prime d'ancienneté.

Cette liste n'étant pas exhaustive

Maintenons l'unité syndicale
Soutenez vos revendications, c'est le moment,
sortez mardi matin à l'appel de toutes les
organisations syndicales.
Les négociations doivent continuer...

